Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500770-20251213-202535-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Chelun

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de Chelun
Le : 16/12/2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 13 Décembre à 9:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Chelun s'est réuni à la salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SORIEUX Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2025.

Présents : M. SORIEUX Christian, Maire, Mmes : DELAUNAY Marie-Annick, HEBBE Joëlle, PERRIN Denise, MM : BELLOIR François, DEMY Nicolas, FAUCHEUX Régis, MENEUST Fabien, ROUL Ludovic

Absent : M. VAN VAERENBERGH Jérôme

A été nommée secrétaire : Mme DELAUNAY Marie-Annick

2025-35 – Approbation du procès-verbal du 27 septembre 2025

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises le 27 septembre dernier.

- Attribution pour la gérance du P'tit Casino et délégation de signature
- Attribution du logement au 8 rue des Forges et délégation de signature
- Renouvellement de la Convention Territoriale Globale
- Participation financière à l'école publique le Jardin des Mots de Martigné-Ferchaud
- Approbation du rapport d'activité 2024 du SDE 35
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service publique d'assainissement collectif 2024
- Convention de servitude entre Enédis et la commune de Chelun (parcelle B 938) relative à l'implantation d'installations électriques
- Adoption du rapport d'activité de Roche aux Fées Communauté 2024
- Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) sur le Semnon amont

Proposition du maire : Valider le procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2025.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500770-20251213-202535-DE

Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal approuve le procès-verbal du 27 septembre 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/12/2025

Le Maire
Christian SORIEUX

MAIRIE DE CHELUN 35640

Secrétaire de séance
Marie-Annick DELAUNAY

Publicité des actes de la commune par publication papier le 16/12/2025